au nord de Britstown, le commando de Pretorius est composé, en majorité, d'habitants de la colonie du Cap. Ils sont très bien montés, grâce aux chevaux qu'on leur a fournis en grand nombre dans le district de Prieska.

LES ACCAPAREURS DE SUCRE

La raffinerie de Saint-Ouën

Paris, 27 février. — L'*Agence Havas* publie la note suivante :

« Renou et Walter, délégués du groupe socialiste, ont eu une entrevue ce matin avec M. Waldeck-Rousseau qu'ils ont entretenu de l'affaire de la raffinerie de Saint-Ouen.

» Le président du conseil leur a fait connaître l'état de ses pourparlers avec les administrateurs délégués de la raffinerie. Il a promis de faire de nouveaux efforts auprès de ces derniers.

» Il ressort des entretiens du président du Conseil avec les administrateurs délégués de la raffinerie que M. Waldeck-Rousseau ne peut obtenir guère plus que ce qui a été fait jusqu'ici, mais il a promis de continuer les pourparlers. »

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 27 février. — La commission du travail s'est réunie sous la présidence de M. Dubief.

Elle a examiné la proposition de M. Holtz tendant à augmenter les pénalités prévues par la loi du 4 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels.

M. Holtz demande que l'amende, au lieu d'être de 5 à 15 francs, soit de 15 à 100 francs.

En cas de récidive, M. Holtz condamne le patron à un emprisonnement de 3 jours à 2 mois.

Il supprime l'article 26 qui dit que la peine ne sera pas applicable si l'infraction à la loi a été le résultat d'une erreur provenant de la production d'actes de naissance, livrets ou certificats contenant de fausses énumérations.

La commission, après en avoir délibéré, a estimé qu'avant de demander l'augmentation des pénalités de la loi de 1892, il convenait de réclamer que son application fût plus complète.

La commission est d'avis que les visites des inspecteurs du travail ne sont pas assez nombreuses. Ce n'est que lorsque la loi aura été appliquée d'une façon générale qu'on pourra voir s'il convient de la renforcer.

Elle a ensuite adopté le rapport de Groussier tendant à étendre aux employés et ouvriers de toutes les industries commerciales et industrielles la loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Désormais cette loi serait appliquée à l'industrie de l'alimentation, aux magasins, aux entreprises de transport par terre et par eau.

Enfin, la commission, frappée des inconvénients résultant de l'éparpillement dans diverses lois des mesures destinées à protéger l'ouvrier, a chargé Groussier de préparer un projet coordonnant sans les modifier en aucune façon, les lois de 1848, 1892, 1893 et 1901.

Au Groupe Socialiste

Paris, 27 février. — Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni, cet après-midi, sous la présidence du citoyen Renaudel.

Après lecture de la correspondance, il a désigné pour se rendre à Monteau le citoyen Vaillant, et à Saint-Eloi le citoyen Clovis Hugues. Le citoyen Vaillant partira demain matin et le citoyen Clovis Hugues lundi.

Le groupe a ensuite examiné l'amendement Zévaès, à la loi sur les associations, portant suppression de toutes les congrégations.

Après une longue discussion, le groupe a décidé de la retirer, tout en réservant la liberté de son auteur.

Le groupe a décidé ensuite de se réunir vendredi pour entretenir les délégués de la Fédération nationale des mineurs qui ont été convoqués à cette réunion.

A l'issue de la séance, le citoyen Devèze a écrit au citoyen Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs, pour lui faire connaître que nous pouvons ajouter que l'amendement Zévaès, tendant à la suppression de toutes les congrégations religieuses, a été repoussé par 25 voix contre 7.

En ce qui concerne l'interpellation Dejeante-Boyer sur les incidents de Monteau-les-Mines, deux courants se sont manifestés au cours de la discussion.

Les uns estiment qu'il y a intérêt de grouper avec la question spéciale de Monteau, les autres questions ouvrières pendantes et en particulier celle de la grève générale. Ils pensent, en outre, qu'il n'est pas politique d'interpeller le gouvernement avec lequel on doit négocier le lendemain. C'est, en effet, samedi, on le sait, que le président du conseil doit recevoir les délégués mineurs. Ceux-là seraient donc partisans de l'ajournement de l'interpellation.

Le second courant, qui a trouvé un chaud avocat chez Vaillant, voudrait au contraire séparer les faits de Monteau et interpeller dès vendredi à ce sujet.

Le groupe a d'ailleurs ajourné sa décision à vendredi. Ainsi qu'on l'a vu, il doit entendre à une heure les délégués mineurs, et c'est après s'être concerté avec eux qu'il réglera définitivement son attitude.

On ne saurait à coup sûr pronostiquer sa décision.

Toutefois, on croit que la majorité se prononcera pour l'ajournement.

LE BUDGET DE 1901

Paris 27 Février. — Le budget de 1901, promulgué hier au *Journal officiel*, est devenu exécutoire. La principale réforme qu'il contacre, celle des droits de succession, devient en droit applicable ; mais en fait, elle ne pourra entrer en vigueur que dans six mois à dater du jour de la promulgation. Les bénéficiaires de successions qui s'ouvriront à partir d'aujourd'hui auront, en effet, un délai de six mois pour faire leurs déclarations Dès lors, c'est seulement à partir du 1er septembre prochain et par suite pendant les quatre derniers mois de l'année 1901 que le régime commencera à produire ses effets.

On sait que la nouvelle législation consacre la déduction du passif pour le calcul des droits de succession. On a calculé que dans le plein du fonctionnement de la loi, la perte qui résulterait, pour le Trésor, de cette déduction des dettes de la matière imposable s'élèverait à cinquante-cinq millions.

Mais cette perte sera compensée par l'élévation du tarif des droits que la loi de finances institue à partir d'aujourd'hui et qui est, on le sait, progressif à la foi suivant l'élévation de la part héréditaire et l'éloignement du degré de parenté.

L'exercice 1901 ne bénéficiera presque pas de la réforme qui n'aura son plein effet que l'année prochaine.

L'accaparement de l'Acier

Londres, 27 février. — Une dépêche de New-York au « Daily Telegraph » annonce que, d'après ses propres déclarations, M. Pierpont Morgan a fini de grouper en un trust colossal la plupart des aciéries américaines.

Nous avions dévoilé déjà ce colossal accaparement il y a quelques jours.

Cette nouvelle combinaison portera le nom de « United States Corporation » et son capital sera de cinq milliards 500 millions de francs.

Neuf compagnies sont entrées dans le Trust. Les mines de M. Rockfeller n'entreront pas immédiatement dans la combinaison, mais elles seront absorbées dans peu de temps.

Le capital social actuel du Trust est de 3.918.885.000 francs. Un appel sera fait pour le porter au chiffre de 5 milliards 500 millions.

Course au mandat en automobile

Alger, 27 février.— On assure que vendredi en séance du conseil municipal, M. Max Régis, le blackboulé de Paris, donnera sa démission de maire d'Alger. On dit que le pantin M. Max Régis entreprendra ensuite, en automobile, une campagne de conférences antijuives dans les environs d'Alger où se cuisine actuellement la candidature de M. Drumont au Sénat.

Le fantoche Régis se présenterait alors à Alger en 1902 pour la députation, en remplacement du directeur de la « Libre Parole », mis au rancart.

LE MOUVEMENT SOCIAL

A MONTCEAU

La résistance continue

Monteau, 27 février. — Les ouvriers mineurs continuent dans le calme, leur vaillante résistance contre l'intransigeance patronale.

Ce matin, les grévistes ont tenu une importante réunion.

Les mineurs ont approuvé à l'unanimité la tactique suivie par la Fédération des mineurs et la conduite de leurs délégués.

La résistance au moyen de secours et la continuation de la grève ont également été votées. Parlant de la situation financière, Merzet a déclaré qu'il y avait en caisse plusieurs milliers de francs et que les ouvriers de la Loire avaient consenti à abandonner au profit des grévistes une demi-journée de salaire par quinzaine en plus du versement du sou quotidien.

Les ouvriers Potignon et Chalot iront à Lille, dimanche, faire une conférence.

Merzet se rendra à Roanne où a également lieu une réunion au profit des grévistes.

M. Coste, directeur des mines de Blanzy, a quitté Monteau allant à Paris.

ENVOI DE 5 000 KILOS DE FARINE

Un bel acte de solidarité

La Coopérative [illegible] de Roubaix, vient de décider *un premier envoi*, aux vaillants grévistes de Monteau-les-Mines, *d'un wagon de cinq mille kilos de farine.*

Cette farine sera transmise à la coopérative de Monteau, qui la convertira en pains.

Tous les socialistes applaudiront à ce bel acte de solidarité que vient d'accomplir la Coopérative « La Paix », il aura un profond retentissement en France, et l'impression qu'il produira sur les ouvriers de Monteau ne pourra que les encourager à persévérer dans la lutte qu'ils ont engagée contre leur puissante compagnie.

Souhaitons de tout cœur que l'exemple que vient de donner « La Paix » de Roubaix, soit bientôt suivi par toutes les coopératives socialistes.

A PARIS

Paris, 27 février. — Les ouvriers tailleurs pour dames et les couturières se sont réunis cet après-midi à la Bourse du Travail, au nombre d'environ 400. Un ordre du jour acclamant la continuation de la grève a été voté à l'unanimité.

La sortie s'est effectuée sans incident.

A MARSEILLE

Grève des ouvriers du port

Marseille, 27 février. — Depuis quelques semaines, une vive agitation se manifestait sur les quais de Marseille parmi les ouvriers des ports et docks qui se sont formés en deux syndicats : le syndicat international, contenant la presque totalité des Italiens du port, et le syndicat français. Un troisième syndicat s'est constitué récemment : le syndicat des contre-maîtres qui se sont groupés pour résister aux ouvriers qui demandent leur renvoi.

Les ouvriers du syndicat international reprochait à trois contremaîtres des chantiers des Messageries maritimes et à un contremaître de la section des docks d'exclure de l'embauchage ou de renvoyer un certain nombre d'ouvriers étrangers appartenant au syndicat international, renvoi qui est une véritable atteinte portée à dessein par les entrepreneurs contre le syndicat international.

Ce syndicat a envoyé hier une délégation à M. Grimanelli, préfet des Bouches-du-Rhône. Cette délégation était conduite par Flaissières, maire de Marseille. Les délégués ont menacé de déclarer la grève générale si MM. Estier et Blanc, entrepreneurs, ne se séparaient pas de leurs contremaîtres et s'ils ne renonçaient pas à combattre le syndicat international.

MM. Estier et Blanc se sont refusés au renvoi des contremaîtres.

Ce matin, une grande partie des ouvriers du port, en présence du mauvais vouloir patronal, ont cessé le travail.

Une grève générale de tous les travailleurs des quais est imminente, car il est probable que les charretiers, charbonniers, chauffeurs et matelots feront cause commune avec leurs camarades du syndicat international.

Cette association, dont Flaissières est le président d'honneur, compte plus de quatre mille membres, tandis que l'autre, le syndicat patronal — le syndicat jaune — appelé « Syndicat français » par pitrerie nationaliste, possède à peine deux cents adhérents, recrutés parmi les plats valets de la tourbe patronale.

Les grévistes, indépendamment de la liberté syndicale, cyniquement violée par leurs exploiteurs, réclament la journée de huit heures. Ils font actuellement onze heures en moyenne.

La grève de la filature Desrousseaux

A DUNKERQUE

Il y a exactement cinq semaines que les ouvrières et ouvriers de la filature Desrousseaux sont en grève, après avoir cherché, par la conciliation, à obtenir un salaire égal à celui des autres filatures de coton de Dunkerque.

Depuis, les délégués ont tenté, par tous les moyens légaux, à entrer en pourparlers, mais ils se sont toujours butés contre l'obstination patronale.

Il y a quinze jours, ils ont distribué les secours qui leur étaient arrivés un peu de partout, ainsi que les produits des quêtes faites dans les comptages des ouvriers du port, etc.

Les hommes ont reçu chacun 15 francs, les femmes 9 francs et les enfants 7 francs.

Hier matin, les mêmes secours ont été distribués aux grévistes.

Le Syndicat textile de Tourcoing a envoyé 25 francs.

Le mercredi 13 courant, le syndicat du port de Dunkerque a voté une somme de 100 francs, de son côté, le Syndicat des charpentiers a alloué une somme de 25 fr.

Le syndicat des voiliers a remis une somme de 10 fr., les maçons 20 fr et les tordeurs d'huile 25 fr. (*c'est le 2e versement* que fait ce syndicat).

Les démarches

Il y a quelques jours, deux délégués, un ouvrier et une ouvrière, se sont rendus à Roubaix, où habite M. Desrousseaux, afin d'avoir avec ce dernier une entrevue.

M. Desrousseaux leur a répondu qu'il n'avait rien à ajouter de plus que ce qu'il leur avait dit dans ses lettres et que sa situation ne lui permettait aucunement de leur accorder la moindre augmentation ; pour un peu, il se serait abaissé à leur annoncé sa ruine prochaine.

Comme tous les patrons, M. Desrousseaux veut gagner du temps et obliger ses ouvriers à capituler par la famine.

Le directeur de la filature, M. Pannier, de son côté, pour se débarrasser de tout, a demandé et obtenu un congé jusqu'au 28 février, il est allé faire un voyage d'agrément à Rouen.

Avant-hier matin, les délégués se sont rendus à la filature où ils ont été reçus par [illegible] et devaient se rendre pour midi à son retour pour le 28 février.

Hier les délégués ont eu une entrevue avec M. Defossé, conseiller d'arrondissement qui leur a promis de correspondre avec le directeur pour tacher de faire changer la situation.

Ils sont allés ensuite trouver le maire pour lui demander une salle afin d'organiser un concert au bénéfice des grévistes ; ils ont été reçus par l'adjoint Doman qui les a prié de revenir lorsque M. Dumont serait là.

Une comparaison

Dans une de ses lettres, adressée aux ouvriers, M. Desrousseaux se plaint notamment du mauvais travail que lui fournissent ses ouvriers de Dunkerque et déclare qu'à Roubaix ses patrons obtiennent mieux et plus pour le même salaire qu'à Dunkerque.

Nous osons déclarer ici que les ouvriers de Roubaix gagnent un salaire plus élevé qu'à Dunkerque, mais à quoi bon nous attarder à prouver la fausseté des assertions de M. Desrousseaux, nous tenons seulement à éclairer le lecteur sur les motifs qui obligent les ouvriers à ne donner qu'un produit inférieur à celui d'autres filatures de coton.

M. Desrousseaux ayant la spécialité de n'acheter que des matières premières que d'autres filateurs ne voudraient pas employer, les ouvriers ne peuvent naturellement que lui rendre un travail analogue aux matières premières qu'on leur donne à manipuler.

Et la preuve que le patron et le directeur savent qu'avec les matières premières il leur est impossible d'obtenir un produit exempt de tout reproche, c'est que M. Pannier a, à son service, deux femmes qui sont employées à retirer, du coton travaillé, les pellicules qui y restent adhérentes.

Pour ces femmes, il a acheté des lunettes bleues appelées conserves et qui leur permettent de voir la moindre parcelle de poussière qui reste adhérée aux fils de coton.

Ces deux femmes sont payées, l'une à quatre francs par jour, l'autre à 3 fr. 50.

Certes, nous ne trouvons pas que ces femmes gagnent trop d'argent, car pour nous, socialistes, Pouvrier ne sera jamais trop payé, mais est-il admissible qu'un fileur qui, du matin au soir, doit être sur pied à courir d'un bout à l'autre de son métier, ne gagne pas autant qu'une ouvrière qui n'a pour tout travail qu'à retirer les pellicules des fils de coton.

MM. Pannier et Desrousseaux se sont-ils seulement arrêtés à faire la même comparaison ?

Nous en doutons.

A. D.

Faits Divers

HORS RÉGION

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

L'identité reste inconnue

Lyon, 27 février. — L'exposition à la Morgue de la tête et des diverses parties retrouvées de la femme coupée en morceaux n'a pas éclairci le mystère qui pèse sur ce drame.

Il est probable que la victime est étrangère à notre ville, où elle aura été attirée dans un guet-apens.

Nous avons dit hier que le cadavre a été à peu près entièrement reconstitué.

Dans ces conditions, la victime se présente sous l'aspect suivant : taille, 1 m. 55 ; forte constitution, bien faite, très brune, cheveux et système pileux très développés, il y a même au visage un léger duvet noir à la lèvre supérieure.

L'âge paraît être de vingt cinq ans environ.

La victime a été à la fois saignée et assommée.

Plusieurs renseignements sur l'identité ont été donnés, la police les vérifie.

On parle beaucoup d'une lettre anonyme reçue, il y a quelques jours, par M. Thevard, procureur de la République. Cette lettre disait, et substance :

« Le coupable, l'auteur du crime, Cherchez la tête et le thorax sur la rive gauche du Rhône, à tel endroit, et vous trouverez. Du reste, je reviendrai à Lyon dans peu de jours et vous entendrez parler de moi. »

Or, le tronc a été trouvé précisément à l'endroit indiqué par la lettre, mais M. Thevard a reçu imprudemment plusieurs enveloppe. On ne peut donc savoir d'où venait cette étrange missive.

Folie d'un millionnaire

Livourne, 27 février. — Un millionnaire, M. Tegiuri, vient de se suicider à Livourne. Avant de se donner la mort, le désespéré a détruit pour une valeur supérieure à deux millions de francs des titres de rente turque qu'il possédait, afin que personne ne pût jouir de sa fortune.

Une fillette étranglée par un chien

Privas, 27 février. — Les époux Julien, habitant la commune de Lavillatte, étaient sortis de leur habitation laissant seule une fillette de deux ans.

A peine étaient-ils dehors que le chien de la maison, pris de rage subite, se précipita sur l'enfant et la saisit à la gorge. Elle fut étranglée net, et, quand les parents rentrèrent, quelques instants après, ils trouvèrent leur enfant gisant sans vie près du chien.

Il fallut abattre l'animal pour pouvoir enlever le corps de la fillette dont la gorge était ouverte.

ATROCE LYNCHAGE

New-York, 27 février. — A Terre Haute (Indiana) un nègre, [illegible] de deux personnes a attaqué cet après-midi la prison. Après avoir brisé les portes et blessé trois gardiens, elle a enlevé pour le lyncher un nègre récemment sorti d'un asile d'aliénés, qui, hier, avait assassiné une institutrice. Elle lui a lié les malheureux, une corde au cou, jusqu'à la rivière.

En route, ayant rencontré trois autres nègres, elle les frappa, tira sur eux les coups de revolver, puis les laissa pour morts. Arrivée à la rivière, elle pendit au pont son prisonnier.

Soudain, une des deux extrémités de la corde qui soutenait le prisonnier cassa et la foule craignant que le corps ne tombât à la rivière, le ramena sur le rivage et le jeta dans un brasier qu'elle avait allumé et où il fut réduit en cendres.

Une gamine qui tue sa mère

Narbonne, 27 février. — Un accident terrible dont l'auteur involontaire est un bébé de trois ans, s'est produit hier à Coutelle, près de Narbonne.

Une jeune femme, Mme Thérèse Farnes, préparait dans sa cuisine le dîner familial ; à côté d'elle, son enfant, une fillette, jouait avec un vieux fusil tout abîmé, ne fonctionnant plus, pour ainsi dire, et qu'à tort on ne croyait pas chargé.

Tout à coup, la fillette, lasse de jouer avec un instrument aussi lourd, le laissa choir à terre ; une forte détonation retentit, suivie aussitôt d'un cri déchirant ; le vieux fusil, chargé, venait de faire feu.

Des voisins accoururent. Dans la cuisine, ils trouvèrent d'abord l'enfant épouvantée, qui pleurait à chaudes larmes, blottie dans un coin, et à quelques pas de là, évanouie au milieu d'une large mare de sang, la malheureuse Thérèse Farnes.

L'infortunée avait reçu dans l'aine gauche toute la charge du fusil ; celle ci, faisant balle, avait perforé l'abdomen.

La pauvre mère, rappelée à elle, n'a eu que la force de prononcer quelques mots et a rendu presque aussitôt le dernier soupir.

Elle était sur le point de donner le jour à un second enfant.

DANS LA RÉGION

Arrestation d'un fraudeur roubaisien

A ERVILLERS

Dans la soirée de mardi, après une poursuite qui dura plusieurs heures, MM. Dardenne, receveur des contributions indirectes, et Décours, commis principal à Vis-en-Artois ont capturé, près d'Ervillers, une voiture chargée de tabac, conduite par un fraudeur.

Ce dernier, nommé Clovis Vancomerbeck, est domicilié à Roubaix. Il est fraudeur de profession.

Le cheval et la voiture capturés ont été mis en fourrière ; la charge de tabac — 350 kilos de Moravie — a été amenée à l'entrepôt.

Quant au fraudeur, il va probablement transiger avec l'administration des contributions indirectes, pour obtenir sa mise en liberté.

Emouvant sauvetage d'un enfant

A MERICOURT-VILLAGE

Il y a quelques jours, après la classe du soir, plusieurs jeunes enfants s'amusaient auprès de l'abreuvoir de la rue de Bailleul, quand l'un d'eux, le petit Fernand Delaporte âgé de 6 ans, pupille de l'Oise, eut la malencontreuse idée d'aller glisser sur cet abreuvoir.

Il n'aperçut pas un trou que les enfants avaient fait dans la glace et s'enfonça dans l'eau jusqu'au cou. Les bambins qui étaient avec lui, se sauvèrent en criant.

Un jeune écolier, Jean Mouton, âgé de 10 ans, également orphelin, entendant les cris, se dirigea aussitôt vers l'abreuvoir et aperçevant Delaporte sur le point de disparaître en poussant des appels désespérés, descendit sur la glace, le saisit par les cheveux et le retira à moitié de l'eau.

Mme Lenoir, cabaretière, vint alors aider le petit Jean à opérer son sauvetage. Elle prit Delaporte, le porta chez elle et le mit chaudement dans un lit. Il en a été quitte pour la peur.

Le jeune écolier Jean Mouton a fait preuve en cette occasion d'une grande présence d'esprit que nous nous sommes fort chez un enfant de son âge et nous sommes heureux de le féliciter de son courageux sauvetage.

CHUTE MORTELLE

à Valenciennes

Hier, vers neuf heures du matin, M. Gras, imprimeur, directeur du journal *La Betterave* rentrait à son imprimerie, dépositaire son courrier et allait faire un tour dans l'atelier.

Puis, ayant témoigné le désir d'aller changer de vêtements, il commença l'ascension de l'escalier conduisant à son appartement. Il avait à peine gravi quelques marches qu'on le vit tourner sur lui-même et tomber sur les marches de l'escalier. Les personnes présentes le relevèrent aussitôt, mais M. Gras était inanimé.

M. Marguerit, pharmacien, que l'on était allé quérir lui donna les soins les plus empressés, mais rien ne put le ramener. M. Gras s'était fracturé la colonne vertébrale à la base du cervelet.

Le malheureux imprimeur, mourait à onze heures moins dix sans avoir repris connaissance.

Il laisse une jeune veuve et cinq enfants, dont le dernier n'a que quelques mois ! La douleur de la veuve est navrante.

Ça & Là

MEDAILLES D'HONNEUR. — Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé le 26 Février 1901 par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de janvier 1901 :

Médailles de bronze.— MM. Julien Dumont sous-lieutenant des douanes à Comines ; Aimé Fyoen, facteur rural à Coudekerque, ont maîtrisé des chevaux emportés attelés à des voitures.

M. Fyoen est déjà titulaire d'une mention honorable.

MM. Georges Lemarquant, sergent-major au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille ; Paul Cogez, sapeur au même corps ; Ernest Villette, employé de commerce à Lille, ont sauvé au péril de leur vie des personnes en danger de mort dans un incendie.

Henri Freton, facteur rural à Solesmes. Belle conduite dans plusieurs incendies.

Alfred Debrabant, chef de gare à Frelin, a sauvé un voyageur sur le point d'être écrasé par un train.

Adolphe Bougin, chef de station à Audruicq, a sauvé deux voyageurs en danger d'être écrasés par un train.

Mentions honorables. — MM. Fleury Prien, domestique à Wormhoudt ; Pierre Leroy, lieutenant de douanes ; Auguste Poulain, capitaine des sapeurs pompiers de Denain. Ont maîtrisé des chevaux emportés attelés à une voiture.

Richard Laflez, caporal au bataillon des sapeurs pompiers de Lille. Belle conduite dans plusieurs incendies.

Charles Cardon, cultivateur à Ambrines, a sauvé un enfant en danger de se noyer.

Henri Poupet, contre-maître de distillerie à Inchy en Artois. Belle conduite dans un incendie.

Paul Emile Vandewalle, marchand de charbon à Calais, a maîtrisé 2 chevaux emportés attelés à un camion.

Georges Lepers, brigadier au 10e bataillon d'artillerie, à Roubaix, a sauvé un enfant en danger de se noyer.

Dernière Heure

La guerre de Chine

LES CIVILISÉS A L'ŒUVRE

Chinois décapités

Pekin, 27 Février. — On a décapité hier en public Tchi-Siou et Sou-Tcheng-You. Les troupes allemandes, françaises et américaines gardaient la rue où eurent lieu les exécutions.

Une compagnie d'infanterie japonaise escortait les voitures qui ont conduit les condamnés au lieu du supplice.

Les deux condamnés ont été décapités avec un glaive. Ils se sont déclarés heureux de mourir si leur disparition doit amener la retraite des troupes étrangères et le retour de l'Empereur à Pékin.

Ghuo-Ghou-Chiao et Ynig Nie ont se seraient suicidés vendredi — c'est-à-dire qu'on les a « suicidés ».

Récit d'un témoin

Le correspondant spécial du *Lokal Anzeig.* à Pékin télégraphie à son journal un compte-rendu détaillé de l'exécution de deux chefs Boxers, Tchi-Siou et Sou-Tcheng-You.

A 3 heures de l'après-midi, un certain nombre d'officiers appartenant à divers contingents étrangers, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires chinois, avaient pris place dans la rue où les exécutions devaient avoir lieu.

Tout autour du cordon de troupes se pressait une foule de Chinois.

Le maréchal de Waldersee était représenté par un officier de son état-major et le gouvernement chinois par le président du département de la justice.

Les deux condamnés ayant été introduits dans l'intérieur du cordon militaire par un détachement japonais, le représentant du gouvernement chinois lut à haute voix le décret ordonnant les exécutions.

Tchi-Siou, vieillard de haute taille et d'allure distinguée, fut alors remis entre les mains de cinq aide-bourreaux qui le firent agenouiller sur un petit tapis. Le bourreau s'approchant du condamné par derrière lui trancha la tête d'un seul coup de glaive.

Sou-Tcheng-You fut ensuite décapité de la même façon sur un autre tapis. Il tint les yeux constamment fermés.

Les deux condamnés avaient l'air de ne pas comprendre ce qui se passait autour d'eux. On croit que leurs parents leur avaient fait passer de l'opium pour leur procurer une insensibilité partielle.

Sitôt la deuxième exécution achevée, les troupes étrangères se retirèrent et la foule s'approcha à l'endroit où gisaient les deux cadavres. Les bourreaux ont reconnu la tête de chaque condamné au cou. Les restes furent mis en bière et remis aux parents des morts.

Cynisme clérical

D'après une dépêche de Pékin, l'attaché militaire japonais, le colonel Schiba aurait rendu visite aux deux condamnés peu avant leur mort et aurait bu du champagne avec eux.

Aucun diplomate étranger n'assistait à l'exécution. On remarquait plusieurs missionnaires catholiques avides de l'odieux spectacle.

Ces frocards ont eu le cynisme d'applaudir.

Pendant l'exécution des chefs boxers, les ministres étrangers se rouinissaient en conseils pour délibérer sur la question de savoir s'il conviendrait d'exiger de nouvelles exécutions. La majorité, qui se composait des ministres anglais, américain, italien, espagnol et russe s'est élevée contre cette mesure.

La minorité était d'avis que le châtiment de mort fût infligé à un fonctionnaire dans chaque ville où des étrangers sont censés avoir subi des outrages.

Une question à M. Delcassé

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a accepté pour le lundi 4 mars, la question de M. D'Estournelles, sur les conditions et les limites de notre expédition en Chine.

UNE NOUVELLE INVENTION D'EDISON

New-York, 27 février. — Le célèbre inventeur Edison vient de découvrir un accumulateur électrique plus simple et moins coûteux que tous ceux inventés jusqu'à présent. Il pourrait être mis à la portée de toutes les bourses et remplacer le charbon dans les plus pauvres ménages.

D'après les amis d'Edison, cette invention serait appelée à révolutionner l'industrie des transports.

Grève générale des Ouvriers du port

A MARSEILLE

Marseille, 27 février. — Dans une assemblée générale tenue cet après-midi à la Bourse du Travail, les ouvriers du port appartenant au Syndicat international, réunis au nombre de 4000 votèrent la grève générale par acclamations.

FEUILLETON DU 1er MARS — N° 255

MONSEIGNEUR

PAR

Paul SAUNIERE

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET D'OR

Un quart d'heure après, caisses et malles étaient emplées sur la charrette et se dirigeaient vers la nouvelle demeure que Marguerite avait choisie.

Après avoir monté et mis en place ces bagages volumineux, les garçons de ferme se retirèrent, sans vouloir accepter le généreux pourboire que leur tendait la jeune fille.

Trois jours se passèrent.

Marianne se montrait fort empressée et très-satisfaite de voir la maison habitée enfin par un être humain.

C'était une femme de soixante ans environ, vive, alerte, droite et élancée, que l'âge et les fatigues avaient suffisamment respectée pour en faire une domestique très-convenable.

Marguerite l'avait mise au courant des malheurs récents qui venaient de la frapper, et la brave femme s'en était montrée fort touchée.

Aucune nouvelle n'était parvenue encore à la jeune fille, lorsque, le quatrième jour, M. de Pierre-Lisse vint lui rendre visite.

Elle le reçut dans le salon du rez-de-chaussée et lui demanda s'il avait appris quelque chose.

— *Rien encore*, répondit-il, quoique je sois allé tous les jours chez M. de Lanoue pour me tenir au courant de cette mystérieuse affaire. Cependant, je viens vous faire part de l'affligeante certitude que M. le lieutenant criminel a acquise, au sujet des cent vingt-cinq mille livres que vous affirmiez avoir vues dans le cabinet de votre père.

— Quelle certitude ?

— On s'est enquis auprès de tous les banquiers ou gros commerçants de Rouen ; aucun d'eux n'a reçu cette somme des mains de M. de Lescarre.

— De sorte qu'elle est perdue pour moi ?

— Momentanément, oui, mademoiselle. C'est ce que j'étais chargé de vous apprendre.

— *Mais mon père ?...* interrogea avidement la jeune fille.

— On a fouillé inutilement tous les alentours, interrogé tous les habitants... nulle part on n'a trouvé la moindre piste. Pourtant M. de Lanoue ne désespère pas encore, il continue les recherches avec la même persévérance...

— Ah ! s'écria Marguerite, dont un déluge de larmes inonda le visage, c'est fini, monsieur. Je suis orpheline.

Elle suffoquait. Des sanglots convulsifs soulevaient sa poitrine.

— Calmez-vous, mademoiselle, fit le baron, que le spectacle de cette douleur navrante inquiétait visiblement, tout n'est pas perdu encore...

— N'essayez pas de m'abuser, dit Marguerite d'une voix rauque. Tout est perdu, je le sens. Ainsi se sont réalisés les *tristes pressentiment qui m'assaillaient* il y a quelques jours. Plus de père... plus de fortune... plus rien !

De nouveau ses larmes se firent jour à travers ses paupières brûlantes.

— De grâce, mademoiselle, ne vous désolez pas ! supplia le jeune homme. Il vous reste des amis... moi d'abord... les Coatlec ensuite... Si vous êtes sans ressources, nous ne vous laisserons pas...

— Merci, je n'ai besoin de rien, interrompit fièrement la jeune fille. Sans compter une somme assez ronde que *mon père m'avait remise* pour notre voyage et les frais de notre première installation à Paris, j'ai les bijoux de ma mère, les miens, je n'en suis pas réduite à la misère. D'ailleurs, je n'ai pris encore aucun parti. Je ne m'éloignerai certainement pas d'ici avant d'avoir acquis la preuve que mon père est mort et d'avoir vu tomber la tête de son assassin, — car il a été volé et assassiné, je ne puis plus en douter à présent.

M. de Pierre-Lisse frissonna involontairement en entendant tomber ces paroles de la bouche de la jeune fille.

— Hélas ! c'est fort à craindre, murmura-t-il avec un malaise évident.

— Pardonnez-moi, fit vivement Marguerite, de vous importuner de ces tristes pensées, mais c'est plus fort que moi. N'étiez-vous pas depuis quelque temps notre meilleur ami ? Mon père avait-il quelque chose de caché pour vous ? Ignorez-vous aucun des beaux projets que le pauvre homme avait formés ? N'était-il pas tout près d'atteindre les honneurs qu'il ambitionnait depuis des années ? Et moi-même...

Elle ne put en dire d'avantage : elle étouffait.

Cette douleur produisait sur M. de Pierre-Lisse une impression pénible.

— Allons, je vous laisse, dit-il avec un trouble qui n'échappa pas à la jeune fille, malgré ses angoisses. Je vais continuer à m'occuper de vous, et dans quelques jours... je viendrai vous voir... Je vous apporterai peut-être du nouveau...

Il revint, en effet, mais il n'avait rien appris.

M. de Lanoue avait rendu visite à l'orpheline et l'avait longuement interrogée.

— Assurément, lui avait-il dit, M. de Lescarre est tombé dans un piège infâme ! et celui qui l'a tué savait que votre père avait sur lui cette somme énorme. Devant qui en avait-il parlé ?

— Il en avait parlé devant tout le monde, répondit Marguerite. Il était si heureux qu'il n'en faisait mystère à personne.

— Ainsi vous n'avez aucun soupçon ?

Aucun, non monsieur. Celui qui était plus avant dans les confidences de mon père, c'était M. de Pierre-Lisse ; mais vous êtes témoin du zèle qu'il déploie, vous savez que je lui dois cet asile. Dernièrement encore, il m'offrait sa bourse. Aussi, il est peut-être le seul que mes soupçons n'oseraient pas effleurer. Quant aux autres, je vous l'ai dit, il y en a tant...

M. de Lanoue se leva. Il commençait à désespérer du succès.

Quinze jours se passèrent. Le chagrin de Marguerite n'était pas moins profond, mais il était moins bruyant.

Le baron revenait de temps à autre, empressé, soumis, respectueux. On ne savait toujours rien !

La jeune fille lui avoua qu'elle finissait par perdre tout espoir et qu'elle allait écrire au marquis de Coatlec.

— Vous avez raison, dit-il, c'est le parti le plus sage. Si vous voulez me remettre votre lettre, je la porterai moi-même à la poste de Rouen.

Marguerite accepta avec empressement. Pendant que le baron faisait un tour de jardin, elle écrivit au marquis, lui apprit la triste vérité et lui demanda ce qu'elle devait faire.

Plus tranquille alors, elle remit sa lettre au gentilhomme.

La fin du mois de juin arriva. Marguerite n'avait reçu aucune réponse.

Ce silence l'inquiétait beaucoup. Elle était triste, souffrante, affaiblie par la douleur.

Un soir, au moment où elle commençait à s'endormir, elle entendit du bruit dans sa chambre...

Elle ouvrit les yeux et reconnut le baron de Pierre-Lisse !

Elle se redressa subitement.

Qu'est-ce que cela voulait dire ? Comment cet homme avait-il pénétré chez elle ? Elle avait cependant fermé la porte à clef et placé la clef sous son traversin !

Elle eut bientôt l'explication de ce singulier phénomène.

Le baron s'avançait sur la pointe du pied et tenait à la main la clef avec laquelle il venait d'ouvrir la porte, — porte qu'il referma derrière lui avec cette même double clef dont il était possesseur.

Marguerite comprit tout.

Il était trop tard ! Elle voulut se lever. Il s'avança vivement au-devant d'elle et l'en empêcha d'un geste.

— De grâce, écoutez-moi ! dit-il.

— Quoi ? demanda Marguerite épouvantée. Que me voulez-vous ? Est-ce à pareille heure et par des moyens semblables que vous devez pénétrer chez moi ?

— Vous avez raison, mademoiselle, avoua humblement le baron ; mais quand vous aurez...

— Le fait est, interrompit-elle avec un rire nerveux, que je serais curieuse de savoir ce qui vous amène ici, à onze heures du soir ?

— Je vais vous le dire, mademoiselle, fit le gentilhomme en s'inclinant respectueusement devant elle.

Le ton de parfaite politesse avec lequel s'exprimait M. de Pierre-Lisse, l'attitude réservée qu'il continuait à garder donnèrent un instant le change à la jeune fille.

Elle s'imagina naïvement qu'il venait lui apporter quelque nouvelle importante.

— Je vous écoute, monsieur, lui dit-elle ; mais hâtez-vous, je vous en conjure !

— Si mes souvenirs sont exacts, mademoiselle, commença le baron, il y a bientôt cinq semaines, j'ai eu l'honneur de demander votre main à monsieur votre père...

— Je m'en souviens monsieur ; mais vous devez vous rappeler de votre côté de quel façon M. de Lescarre a accueilli votre demande.

— Je ne l'ai pas oublié, mademoiselle. Vous avez vu avec quelle sagesse je me suis soumis à une décision qui renversait mes plus chères espérances. Je croyais alors qu'il me serait possible de bannir votre pensée, et je vous prends à témoin de la force de volonté dont j'ai fait preuve pour atteindre ce résultat. Aujourd'hui, je ne vous le cache pas, mes espérances se sont ranimées. Votre situation actuelle est si différente de ce qu'elle était à cette époque que je me suis demandé si vos projets de mariage avec la famille de Coatlec subsistaient to